

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 30/2024

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE AU STADE COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie BARBRY

Par délibération n° 39/2023 du 29 juin 2023, le conseil municipal avait décidé d'étudier la faisabilité de l'aménagement d'un terrain de football synthétique au stade communal et de reconsidérer le dossier une fois le projet avancé, et notamment quant au montage financier de l'opération, le coût d'un tel équipement étant estimé à 934 941 € HT, selon devis.

A cette période, le terrain synthétique était destiné à remplacer le terrain d'honneur. Or, aujourd'hui, il viendrait se substituer aux trois terrains d'entraînement, le terrain d'honneur étant maintenu, avec nécessité de sa mise aux normes de sécurité.

Monsieur le Maire étant régulièrement relancé sur le sujet par le football club neuvillois, une réunion a eu lieu récemment entre le Président et le secrétaire du FCN et les représentants de la mairie dont le rapport est présenté par Monsieur BARBRY en sa qualité d'adjoint aux sports.

Aujourd'hui il est donc nécessaire de prendre une décision définitive.

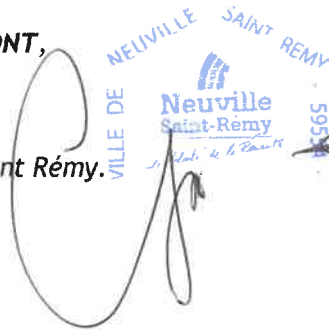
Par conséquent, et après débats, le projet d'aménagement du terrain de football synthétique au stade communal est

REJETE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

